

Rapport de l'atelier sur l'amélioration de la gouvernance des ressources forestières en République du Congo

Septembre 2019

SOMMAIRE

05	INTRODUCTION
06	OBJECTIFS
06	DÉROULEMENT DE L'ATELIER
10	DÉBATS
10	TRAVAUX EN GROUPE ET RECOMMANDATIONS
11	Groupe 1 : Politique et législation
11	Groupe 2 : Traçabilité et légalité
11	Groupe 3 : Implication des acteurs
11	Groupe 4 : Optimisation des ressources humaines de l'état
12	L'ATELIER EN IMAGE
14	CONCLUSION



ABRÉVIATIONS

APV : ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE

CLFT : CELLULE DE LA LÉGALITÉ FORESTIÈRE ET DE LA TRAÇABILITÉ DU BOIS

CLPA : COMMUNAUTÉ LOCALE ET POPULATION AUTOCHTONE

DDF : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FORÊTS

EIA : ENVIRONMENTAL INVESTIGATION AGENCY

ITIE : INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

LA : LACEY ACT

OCDH : OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME

OSC : ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

PTF : PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

RBUE : RÈGLEMENT BOIS DE L'UNION EUROPÉENNE

SVL : SYSTÈME DE VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ

INTRODUCTION

Plusieurs rapports produits par des organisations nationales et internationales démontrent les failles liées à la gouvernance forestière dans le Bassin du Congo et plus particulièrement en République du Congo (rapport IAE, rapport de l'observation Indépendante des forêts dans le cadre de l'APV/FLEGT, rapport ITIE 2016 et bien d'autres). L'amélioration de la gouvernance forestière entre dans le pilier III de l'accord entre le FMI et le Gouvernement congolais. Il s'agit du renforcement de la gouvernance, y compris la transparence. Cela implique:

- l'adoption des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles et des dépenses publiques ;
- la lutte contre la corruption ;
- la publication des opérations financières et celle d'octroi des concessions, minières, forestières et pétrolières réalisées par l'Etat congolais.

Pour avoir une idée sur comment la gouvernance forestière peut être améliorée, un échange multi acteurs a été envisagé afin de permettre à l'ensemble de ces acteurs (administrations publiques, société civile, secteur privé et partenaires au développement)) d'échanger sur les possibilités d'amélioration et voir dans quelle mesure ils peuvent créer une véritable synergie autour de la question de la gouvernance forestière.

Le rapport le «*Commerce toxique*» publié en 2019 par l'ONG internationale Environmental investigation agency (EIA) sur la criminalité forestière au Gabon et en République du Congo est à l'origine de l'atelier de discussions sur la gouvernance forestière organisé en septembre dernier à Brazzaville.

Cette rencontre a réuni diverses personnalités de haut-profils au niveau de l'administration congolaise (forêt, économie et finances), le secteur privé ainsi que les organisations de la société civile locales et nationales. D'autres institutions telles que le Fond monétaire international (FMI), l'agence américaine USAID, ..., conviées à cette rencontre n'ont pas pu répondre positivement à l'invitation pour des raisons d'agenda.

OBJECTIFS



- Avoir un échange multi-acteurs sur l'amélioration de la gouvernance forestière ;
- Identifier des actions et mesures à prendre pour une meilleure gouvernance ;
- Pousser les acteurs impliqués dans la gouvernance forestière à interagir pour une meilleure gouvernance.

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

Présentations

L'atelier a commencé avec une introduction de M. NZILA Trésor qui a bien voulu féliciter tous les participants pour avoir honoré de leur présence aux travaux de la conférence vu l'enjeu important de la thématique à être débattue ; par la suite un programme a été décliné et qui comprenait 4 points.

Tout d'abord, les présentations suivantes ont été faites :

- L'aperçu sur les enjeux de la gouvernance forestière par **Nina KIYINDOU YOMBO** de l'OCDH ;
- Les règles de la gouvernance des ressources forestières par **M. SITA Dieudonné**, Directeur des Forêts ;
- La transparence dans le secteur forestier par **M. Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN** de AGODEC ;
- Le système de Vérification de la Légalité (SVL) et saisine de l'Auditeur Indépendant du Système (AIS) par **M. Alain OSSEBI**, Coordonnateur de la Cellule de la légalité forestière et de la traçabilité du bois.

En abordant le premier thème sur «*l'Aperçu sur les enjeux de la gouvernance forestière*», l'intervenant, **Nina KIYINDOU de l'OCDH**, se basant sur les rapports, de EIA de l'année en cours, de l'Observation indépendante Forêts N°005/CAGDF/CV4C dans le cadre de l'APV FLEGT de même que celui publié par l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en 2016, et aux résultats des enquêtes de missions de terrain menées par OCDH, a planté le décor en rappelant aux participants que la gestion durable des ressources forestières revêt une importance cruciale aussi bien pour les populations rurales que pour le gouvernement et la communauté internationale. L'exposé a épinglé les infractions et illégalités les plus répondues, les contraintes, défis majeurs et les opportunités.

Dieudonné SITA, Directeur des Forêts (Ministère de l'Economie Forestière) lors de la 2^{ème} présentation, a rappelé «*Les règles de la gouvernance des ressources forestières*» en mettant un accent particulier sur «*les fondamentaux de la bonne gouvernance forestière*», «*les caractéristiques de la bonne gouvernance forestière*», «*la mise en œuvre de la gouvernance forestière en République du Congo*», «*les règles de gestion et d'exploitation*».

Il a en outre souligné que, le secteur de la forêt présente des atouts et des faiblesses, mais en matière de gouvernance, pour qu'on arrive à l'effectivité de la transparence, cela suscite de la préparation des acteurs aussi bien en qualité qu'en quantité, l'amélioration de l'environnement professionnel de ses acteurs à tous les niveaux où ils se trouvent mais aussi au-delà afin de permettre une bonne appropriation de la gouvernance car «*la transparence dans la gestion forestière est un processus, cela n'est pas un acquis*». Enfin, il a conclu son exposé en suggérant :

- De sensibiliser les CLPA et OSC, considérées comme étant des piliers de la gestion forestière durable ;
- De continuer à renforcer la transparence forestière tout en tenant compte du principe du respect des procédures administratives ;
- De définir un statut particulier des agents du corps des eaux et forêts et que la réforme des textes de lois soit généralisée dans tous les secteurs liés à la gestion des ressources forestières.

FORCES	FAIBLESSES
<p>Existence d'un cadre juridique: politiques, stratégies, lois et règlements dans le secteur forestier ;</p> <p>Administration forestière déconcentrée et représentative dans tous les départements ;</p> <p>Le cadre institutionnel est structuré et bénéficie d'un cadre juridique qui l'organise pour mener à bien la gouvernance forestière en République du Congo ;</p>	<p>Une incohérence dans les politiques sectorielles et le cadre législatif ;</p> <p>Capacités insuffisantes en matière d'application des lois, souvent déterminées par le manque de moyens humain et financier;</p> <p>Un manque d'obligations redditionnelles dans la mise en oeuvre des politiques et du cadre législatif;</p>

Existence d'une observation indépendante mandatée et externe ;

Implication de toutes les parties prenantes dans tous les processus.

Un manque sinon une faible communication interministérielle et avec les autres partenaires.

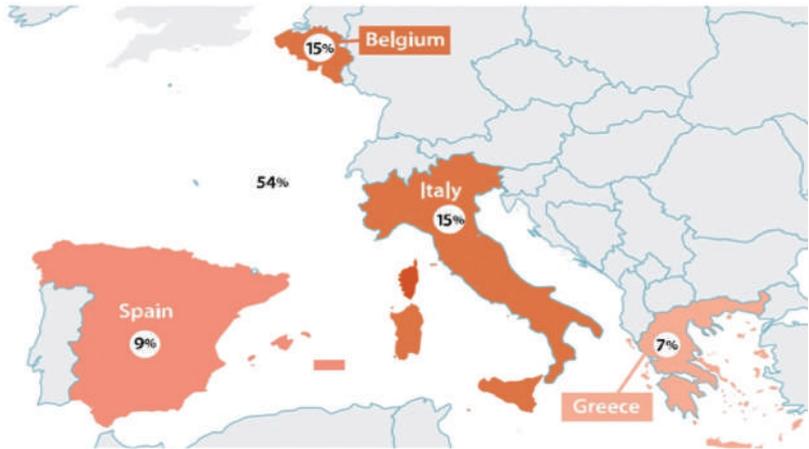
Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN de AGODEC, membre de l'ITIE, qui a animé le thème sur « La transparence dans le secteur forestier », a fait constater aux participants que la transparence apparaît désormais comme une exigence fondamentale [droit], ainsi elle découle de la liberté d'expression et permet aux citoyens d'avoir accès aux sources d'information publiques et mettre en cause la responsabilité des autorités publiques. Avant de rassurer qu'il existe une législation sur la transparence au Congo (Loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant Code relatif à la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques et la loi n°18-2019 du 24 mai 2019 portant création, attribution, composition et fonctionnement de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques). L'orateur a avancé quelques chiffres sur les superficies allouées à l'exploitation, le potentiel exploitable et la production. Il a souligné les écarts qui existent entre la production de bois et les recettes de l'Etat en la matière. Ce qui a suscité un grand débat entre l'inspection générale des finances et l'administration forestière.

Pour sa part, Alain Bienvenu OSSEBI, Coordonnateur de la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité du bois (CLFT), a exposé sur le Système de Vérification de la Légalité (SVL) et saine de l'Auditeur Indépendant du Système (AIS). Après les différentes communications s'en est suivi des débats à l'issue desquels les participants ont retenu que « *la question de la gouvernance forestière est cruciale, il faut une synergie* » avant de suggérer que des échanges multi-acteurs sur la gouvernance forestière se perpétuent.

Benoit NDAMEU, représentant de IAE dans le Bassin du Congo a partagé avec les participants l'économie du rapport de son organisation, dont les investigations avaient couvert le Gabon et le Congo et s'est surtout appesanti sur les aspects liés au commerce international des bois issus des forêts du Bassin du Congo en mettant en évidence la réalité sur la commercialisation du bois du groupe DEJIA dont les sources étaient non conformes aux réglementations américaine et européenne.



Il a également mis un accent sur les mécanismes de contrôle institués par la Lacey Act des Etats Unis d'Amérique et le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE). En outre, il a partagé avec les participants un cas relatif à l'amélioration de la gouvernance dans les forêts, notamment celui de l'expérience de «l'inspecteur de forêts» en Roumanie dont l'objectif est d'assurer une bonne traçabilité du bois.



Principaux marchés européens du Groupe Dejia, à partir des données relatives aux exports du Groupe Dejia.

Enfin, Il a suggéré aux techniciens de l'administration forestière de faire une bonne gouvernance du bois axée sur la gestion informatique et codifiée qui pourrait s'appuyer sur le Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL).



Un produit de source illégale destiné à l'industrie de la construction, disponible dans tous les États-Unis. Source: EIA, 2018 à partir du localisateur de revendeurs en ligne de Roseburg

DÉBATS

Après les différentes présentations, un grand débat d'une durée d'une heure de temps a eu lieu entre les participants sur les aspects soulevés par les différentes présentations.

Les débats ont tourné autour de la question du faussé entre la production et les recettes, ce qui constitue un manque à gagner pour l'économie nationale ; l'inexistence d'un mécanisme prouvant la légalité du bois en direction du marché asiatique (Chine...) à l'image de l'autorisation FLEGT pour le bois vendu en Europe ; les conséquences de la commercialisation du bois illégal par la Chine en Europe et aux Etats unies d'Amérique; la lutte contre la corruption dans le secteur forestier pour garantir la transparence ; le renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'administration forestière.

TRAVAUX EN GROUPE ET RECOMMANDATIONS



Après la prise de température, les participants se sont répartis en groupes de réflexion au tour de 04 thèmes à raison d'un thème par groupe :

- 1- Politique et législation ;
- 2- traçabilité et légalité ;
- 3- implication des acteurs ;
- 4- optimisation des ressources humaines de l'État.

Chaque groupe devrait réfléchir sur des mesures à prendre afin d'améliorer la gouvernance dans le secteur forestier.

Les actions ci-après ont été formulées sous forme de recommandations.

<p>Groupe 1 : Politique et législation</p>	<p>Groupe 2 : Traçabilité et légalité</p>	<p>Groupe 3 : Implication des acteurs</p>	<p>Groupe 4 : Optimisation des ressources humaines de l'État</p>
<p>L'audition de la société civile par la commission en charge de l'examen du projet de loi portant code forestier. Plusieurs avancées proposées par la société civile sont menacées de disparition ;</p> <p>Engager le processus d'approbation du document de politique forestière par le Gouvernement</p> <p>Accélérer le processus d'adoption des lois applicables dans le secteur forestier</p> <p>Former les acteurs à l'application des lois et règlements forestiers</p>	<p>Opérationnaliser le SIVL (système informatique de vérification de la légalité) ;</p> <p>Actualiser les deux grilles de légalité (forêts naturelles et plantations forestières) ;</p> <p>Renforcer les capacités des parties prenantes ;</p> <p>Créer les conditions logistiques et techniques pour opérationnaliser l'auditeur indépendant ;</p> <p>Créer une certification de la légalité dans la sous-région ;</p> <p>Mettre sur pied un mécanisme de réconciliation des recettes douanières entre le Congo et la Chine.</p>	<p>Création d'un cadre de concertation de tous les acteurs intervenant dans le secteur de la forêt (OSC, administration, secteur privé, PTF) ;</p> <p>Création d'un système de remonté d'information obligeant chaque acteur d'informer les autres acteurs avant la publication des rapports ;</p> <p>Renforcement des capacités des CLPA sur la gouvernance forestière au niveau local pour solliciter leur implication ;</p> <p>Suivi et évaluation de la gouvernance : fiscalité, exploitation forestière, répartition des recettes.</p>	<p>Sensibiliser le personnel sur la gouvernance forestière et la transparence (établir un plan de formation/sensibilisation du personnel de l'administration forestière) sur la constatation des infractions, la coupe légale, à ce niveau également la société civile doit contribuer ;</p> <p>Renforcer les capacités opérationnelles des DDF et brigades (Dotation du matériel approprié au personnel de terrain (DDF et brigades, formation professionnelle...) agents de contrôle) sur la législation forestière et l'outil informatique ;</p>

L'ATELIER EN IMAGE





CONCLUSION

L'atelier sur la gouvernance des ressources forestières au Congo s'est déroulé en une journée et a connu la participation d'une trentaine (30) de représentants des organisations de la société civile et réseaux œuvrant dans le secteur forestier, l'administration publique, le secteur privé, les institutions internationales. Des présentations, débats, partage d'expérience et travaux en groupe étaient les principaux moments de l'atelier. Pour l'ensemble des participants, il serait souhaitable de multiplier ce genre de rencontres pour mutualiser les énergies afin d'arriver à une gouvernance forestière saine et profitable pour l'économie du pays, le respect de la biodiversité et des droits des communautés forestières.

Les membres des administrations présentes ont été favorables à l'idée d'une rencontre de haut niveau entre l'équipe de Environmental investigation agency (EIA), OCDH et les ministres en charge des finances et de l'économie forestière pour approfondir les échanges et méthodes/bonnes pratiques sur la traçabilité des activités liées à l'exploitation forestière.

EIA souhaite travailler aux côtés du gouvernement congolais, de la société civile et du secteur privé afin d'améliorer le système de la traçabilité des activités liées à l'exploitation forestière.

Car un pays sous exploitation forestière sans un système de traçabilité connu et approprié par tous les acteurs perd énormément sur le triple plan environnemental, social et économique. Les revenus issus de cette activité ne bénéficieront qu'aux entreprises forestières actrices des activités illégales.



“
Le respect de l'environnement passe
par un grand nombre de changements
comportementaux.”

- Nicolas Hulot

Rapport de l'atelier sur l'amélioration de la gouvernance des ressources forestières en République du Congo



32, avenue des 3 Martyrs .
Place de la station des bus Jane Vialle-Moungali
BP : 4021- Brazzaville - Congo
Tél. (+242) 05 768 10 99 / 05 533 07 63
05 553 11 85
Facebook : Observatoire-Congolais-des-Droits-de-
l'Homme-OCDH
Twitter : @OCDH_BRAZZA
ocdh.brazza@ocdh-brazza.org
www.ocdh-brazza.org



Environmental Investigation Agency
P.O. Box 53343
Washington, D.C., 20009 USA
Tel:+1 202 483 6621
Fax: +202 986-8626
www.eia-global.org